



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Monsieur Jean CORSAINT

9, rue Chapelle Rode

57340 MORHANGE

Dossier suivi par : Pascal ANDRES  
Tél. : 03 87 34 33 42  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr  
Réf. : PA/

Objet : **Dossier de déclaration concernant des travaux de désenvasement du ruisseau de Pévange sur la commune de MORHANGE.**  
**Accord immédiat.**

Metz, le 16 juillet 2015

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Travaux de désenvasement du ruisseau de Pévange sur la commune de MORHANGE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **08 juillet 2015**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2015-00061**
- Dossier réalisé par : **Bureau d'études ECOLOR à FENETRANGE**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»** clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est également joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de MORHANGE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie pour information :  
- ONEMA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

PAR INTÉRIM, LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER

VALERIE ANTOINE-POTIER